

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 24 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 8
Suffrages Exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 –
Abstention : 0

Présents: Mmes - DIEGO Sandrine -MORHET-RICHAUD Patricia-
Mrs BAJARD Dimitri - IMBARD Jérémie - GUIEU André -COUDOURET Jean-Paul – TAXIL André
Excusés : VELLAS Sylvain- BERTRAND-ROUX Julie - BOQUILLON Lucienne
Procurations : BERTRAND-ROUX Julie à MAOUI Serge
BOQUILLON Lucienne à GUIEU André
VELLAS Sylvain à MORHET-RICHAUD Patricia
Secrétaire de Séance : GUIEU André
Date de la convocation : 17/07/2025

2025/039

Participation aux frais de scolarité-Ecole d'Upaix
Année 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22/08/2016, acceptant la participation de la Commune de LAZER aux frais de fonctionnement de l'école de la commune d'UPAIX.

Il rappelle que la participation est revalorisée chaque année.

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, la Commune d'UPAIX par délibération n°2025-21 en date du 24/03/2025 a décidé de fixer le montant de la participation pour les communes extérieures à 800.00 € par enfant, et dit qu'un prorata sera appliqué si l'élève est scolarisé ou s'il quitte la commune en cours d'année.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- Accepte de payer la participation de 800.00 € par enfant pour la rentrée scolaire de 2025-2026.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Serge MAOUL

